



Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 19 août 2024 à 19h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Sont également présentes la greffière, la directrice générale et la directrice générale adjointe.

\*\*\*\*\*

La mairesse déclare la séance ouverte à 19h et s'adresse au public.

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-354**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 août 2024**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 août 2024.

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-355**

**Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juillet 2024 et des séances extraordinaires des 18 et 29 juillet 2024**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 15 juillet 2024 et des séances extraordinaires des 18 et 29 juillet 2024 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juillet 2024 et des séances extraordinaires des 18 et 29 juillet 2024.

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-356**

**Adoption - Politique de remboursement de produits d'hygiène durables**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire encourager la transition vers des options plus saines, économiques et écologiques sur son territoire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte la *Politique de remboursement de produits d'hygiène durables*, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION NO. 2024-357**

**Autorisation de signature – Mandat à l'UMQ – Regroupement d'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques 2024-2029**

ATTENDU QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la Ville de Sainte-Adèle souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour les cyber-risques pour la période 2024-2029 ;

ATTENDU QUE selon l'article 12 de l'Entente de regroupement, la Ville de Sainte-Adèle peut se retirer du regroupement de l'UMQ contre les cyber-risques, sans pénalité, avant les cinq années de durée de l'Entente de regroupement au moyen d'une simple résolution, envoyée 30 jours avant la date du renouvellement annuel qui a lieu le 1<sup>er</sup> juillet ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 1<sup>er</sup> juillet 2029 ;

D'AUTORISER la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques à signer, pour et au nom de la ville, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long ;

QUE, selon la loi, la Ville de Sainte-Adèle accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause ;

QUE la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

**RÉSOLUTION NO. 2024-358**

**Subvention à la Chambre de commerce de Sainte-Adèle –  
Oktoberfest 2024**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise une aide financière de 25 000 \$, à la Chambre de commerce de Sainte-Adèle pour la 14<sup>e</sup> édition de l'Oktoberfest Sainte-Adèle ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même le budget d'opérations.

**RÉSOLUTION NO. 2024-359**

**Autorisation de dépenses – Participation de membres du conseil – Repas  
Pasta – Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut – 10 septembre 2024 au  
Restaurant Chez Milot**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le membre du conseil suivant soit autorisé à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville :

**ACTIVITÉ**

Repas pasta pour l'Entraide bénévole des Pays d'en-Haut  
10 septembre 2024, Restaurant Chez Milot

**COÛT**

25 \$/personne

**MEMBRE DU CONSEIL**

David Huggins-Daines

QUE les frais reliés à son déplacement soient remboursés selon les modalités de la *Politique sur le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement* en vigueur.

**RÉSOLUTION NO. 2024-360**

**Émission d'obligations – Résolution de concordance et de courte échéance**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 882 000 \$ qui sera réalisé le 6 septembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1054-2005	130 500 \$
1054-A-2007	79 500 \$
1069-2005	24 200 \$
1089-2007	61 100 \$
1106-2008	51 900 \$
1103-2008	265 800 \$
1118-2009	22 400 \$
1119-2010	111 000 \$
1218	3 300 \$
1226	5 700 \$
1239	7 600 \$
1238	40 500 \$
1250	436 200 \$
1250	3 700 \$
1250	24 600 \$
1268	199 079 \$
1269	90 500 \$
1270	425 100 \$
1253	795 800 \$
1253	12 000 \$
1253	58 820 \$
1288	67 290 \$
1304	10 991 \$
1303	2 000 \$
1339	1 424 750 \$
1330	527 670 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1069-2005, 1118-2009, 1119-2010, 1218, 1226, 1239, 1238, 1250, 1268, 1269, 1270, 1253, 1288, 1304, 1303, 1339 et 1330, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé par règlement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 6 septembre 2024 ;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 6 mars et le 6 septembre de chaque année ;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7) ;
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :  
  
C.D. DE LA VALLÉE DES PAYS D'EN HAUT  
218, RUE PRINCIPALE  
SAINT-SAUVEUR, QC  
J0R 1R0
8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1069-2005, 1118-2009, 1119-2010, 1218, 1226, 1239, 1238, 1250, 1268, 1269, 1270, 1253, 1288, 1304, 1303, 1339 et 1330 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 6 septembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-361**

#### **Autorisation de signature – Lettre d'entente #8 – Syndicat des Pompiers et des Pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle**

ATTENDU le dépôt du grief syndical #2024-01 le 11 avril 2024 ;

ATTENDU l'article 7.17 de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU les discussions tenues entre les parties lors du CRT du 30 avril 2024 ;

ATTENDU la volonté mutuelle des parties à résoudre de bonne foi les différends internes ;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Béliveau, conseiller en ressources humaines, daté du 21 juin 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport ainsi que la lettre d'entente SSI #8 à intervenir entre le Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice générale, le directeur du Service de sécurité incendie ainsi que la directrice des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente SSI #8, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

**RÉSOLUTION NO. 2024-362**

**Autorisation – Affichage et attribution du poste de directeur adjoint au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**

ATTENDU l'analyse organisationnelle effectuée et notamment l'augmentation du nombre d'activités et d'événements au Service des loisirs ;

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines et de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, daté du 14 août 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur David Huggins-Daines

CONTRE : Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Gaëtan Gagné

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil autorise l'affichage et l'attribution du poste de directeur adjoint au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire afin de débiter le processus d'embauche.

**RÉSOLUTION NO. 2024-363**

**Embauche - Cheffe de division - Gestion des actifs et projets spéciaux – Services techniques et hygiène du milieu**

ATTENDU le rapport de madame Zalie Charette Lemeur, conseillère en ressources humaines, daté du 14 août 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de Catherine Richard-Nobert, au poste de cheffe de division - gestion des actifs et projets spéciaux des Services techniques et hygiène du milieu et que son salaire soit fixé selon l'échelon 2 de la classe 3 de la grille salariale incluse à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle*, et ce, à compter du 9 septembre 2024.

**RÉSOLUTION NO. 2024-364**

**Embauche – Contrat de travail - Chef de division - Gestion des actifs et projets spéciaux – Services techniques et hygiène du milieu**

ATTENDU le rapport de madame Zalie Charette Lemeur, conseillère en ressources humaines, daté du 14 août 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche temporaire de monsieur Éric Moreau, au poste de chef de division - gestion des actifs et projets spéciaux des Services techniques et hygiène du milieu, et ce, selon le salaire et les conditions prévues au contrat de travail à durée déterminée à être signé.

**RÉSOLUTION NO. 2024-365**

**Autorisation de signature – Lettre d'entente CBU#53 – Syndicat des cols bleus**

ATTENDU les griefs 2023-03 et 2023-04 ;

ATTENDU la volonté des parties de trouver une solution aux différends de bonne foi ;

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, daté du 8 août 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte la lettre d'entente CBU#53 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs cols bleus de la Ville de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice générale, le directeur du Service des travaux publics ainsi que la directrice des ressources humaines, soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la lettre d'entente CBU #53 entre en vigueur en date des signatures par les parties.

**RÉSOLUTION NO. 2024-366**

**Modification – Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle**

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, daté du 6 août 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

## ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport afin d'ajuster la prime de garde externe des cadres minimalement sur celles des ressources syndiquées du service de sécurité incendie, de permettre le cumul à taux simple des heures effectuées dans la banque de temps flexible lorsque la présence du cadre est en lien avec un **service essentiel**, dès 35 h de travail, et d'autoriser la direction générale à faire le versement monétaire de la banque lors de situation exceptionnelle ;

QUE le conseil accepte la modification de la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle* en modifiant l'article 25 de la politique ;

QUE la politique en vigueur concernant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle soit modifiée en conséquence.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-367**

#### **Mesure disciplinaire**

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, daté du 19 août 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

## ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine et ratifie la recommandation de congédiement prévu par le rapport.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-368**

#### **Autorisation de dépense – Dépassement de coûts – Travaux d'aménagement et de nivellement autour du chalet du lac Rond**

ATTENDU la résolution 2024-159 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 15 avril 2024, pour les travaux d'aménagement et de nivellement autour du chalet du lac Rond ;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 23 juillet 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

## ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le dépassement de coûts prévus pour les travaux d'aménagement et de nivellement autour du chalet du lac Rond et d'octroyer un mandat additionnel de 13 505,50 \$, plus les taxes applicables, à *Les Excavations William Ogilvie et Fils inc.* pour les travaux d'aménagement civil au chalet du lac Rond ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1321, remboursable sur une période de 15 ans.

**RÉSOLUTION NO. 2024-369**

**Modification de la résolution 2024-260 (Octroi de contrat – Étude concernant les eaux parasites dans le secteur des postes de pompage Loup-Garou, Route 117 et Dumouchel – ST-2333)**

ATTENDU la résolution 2024-260, adoptée lors de la séance ordinaire du 17 juin 2024 concernant l'octroi de contrat pour l'étude concernant les eaux parasites dans le secteur des postes de pompage Loup-Garou, Route 117 et Dumouchel ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la résolution 2024-260 soit amendée en modifiant le 2e résolu suivant :

« QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même la TECQ 2019-2023 »

par le texte suivant :

« QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même la TECQ 2019-2023 ou l'excédent de fonctionnement non affecté. »

**RÉSOLUTION NO. 2024-370**

**Autorisation de signature – Protocole d'entente – Travaux municipaux – Golf Alpine**

ATTENDU le *Règlement 1314-2021-TM* concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

ATTENDU le projet proposé par le promoteur 9109-4169 Québec inc., représenté par monsieur Mario Besner, concernant notamment des travaux pour le réaménagement de l'intersection rue des Copains (privée), Pierre-Péladeau et de la Vallée et l'installation d'aérateur aux étangs aérés pour un développement résidentiel sur le lot 6 523 485, cadastre du Québec ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve les travaux municipaux proposés par le promoteur 9109-4169 Québec inc., représenté par monsieur Mario Besner, conformément au plan réalisé par Francis St-Aubin Fournier, ingénieur, de la firme Équipe Laurence, numéro de dossier 51-18203 et daté du 16 juillet 2024 ;

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière ou la greffière adjointe à signer le protocole d'entente à intervenir entre le promoteur, 9109-4169 Québec inc., représenté par monsieur Mario Besner, et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE cette signature soit conditionnelle à la transmission par le promoteur des garanties financières, des frais de gestion et de tout autre document requis en vertu du projet de protocole ci-annexé.

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-371**

##### **Octroi de contrat – Plans et devis - Vidange des boues aux étangs Mont-Gabriel – ST-2409**

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 9 août 2024 ;

ATTENDU le *Règlement sur la gestion contractuelle* prévoyant l'attribution de contrat par rotation des fournisseurs ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ACCORDER le contrat pour la préparation des plans et devis à *GBI Experts-conseil inc.* pour la somme de 11 000 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 11 000 \$, plus les taxes applicables, de l'excédent de fonctionnement affecté prévu pour l'égout ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-372**

##### **Appropriation – Excédent de fonctionnement affecté aux changements climatiques – réfection de ponceau – Mont-Gabriel**

ATTENDU les pluies diluviennes du 23 juin dernier et les dommages causés aux infrastructures routières et de drainage ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme maximale de 50 000 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté aux changements climatiques afin de procéder à la réfection du ponceau Mont-Gabriel et autres travaux de drainage connexes ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-373**

##### **Autorisation de signature - subvention PAVL volet Redressement – Sécurisation - PRR-2025 - Réfection des rues Morin et Notre-Dame**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le directeur par intérim des Services techniques et hygiène du milieu, M. Étienne Brossard représente la Ville de Sainte-Adèle auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Adèle autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Étienne Brossard est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-374**

**Octroi de contrat - Étude de capacité du réseau d'aqueduc dans le secteur du centre sportif et de la polyvalente AN-Morin**

ATTENDU le courriel de monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 15 août 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ACCORDER le contrat pour l'étude de capacité du réseau d'aqueduc dans le secteur du centre sportif et de la polyvalente AN-Morin à Équipe Laurence pour un montant de 18 500 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même la TECQ 2019-2023 ou l'excédent de fonctionnement non affecté.

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-375**

#### **Autorisation de dépense – Dépassement de coûts – Travaux d'aménagement des bureaux d'urbanisme**

ATTENDU la résolution 2024-151 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 15 avril 2024, pour les travaux d'aménagement des bureaux d'urbanisme ;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 12 août 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné**

POUR : Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

CONTRE : Monsieur Richard Allard

#### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil autorise le dépassement de coûts prévus pour les travaux de décontamination d'amiante et tous autres travaux connexes qui en découlent et d'octroyer un mandat additionnel d'un maximum de 125 000 \$ taxes incluses à *Jomaco inc.* ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1344.

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-376**

#### **Autorisation de signature – Convention d'aide financière – PRIMEAU 2023 – volet 2 -**

ATTENDU la résolution 2024-023 adoptée lors de la séance extraordinaire du 29 janvier 2024 autorisant la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux de renouvellement de conduites de la rue Skieur, entre Montclair et Zermatt ;

ATTENDU la réception, le 13 août 2024, de la lettre d'acceptation de l'aide financière par le ministère des affaires municipales et de l'Habitation ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte les engagements prévus à la *Convention relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 – Renouvellement de conduites d'eau du Programme d'infrastructure municipales d'eau 2023 – dossier 2038128* entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Sainte-Adèle ;



QUE le conseil autorise la mairesse à signer, pour et au nom de la ville, la convention jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-377**

##### **Autorisation de dépense – Dépassement de coûts – Aménagement de jeux d'eau au parc Claude-Henri-Grignon – ST-2358-T**

ATTENDU la résolution 2024-228 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 21 mai 2024, pour les travaux d'aménagement de jeux d'eau au parc Claude-Henri-Grignon ;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 12 août 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise le dépassement de coûts prévus pour les travaux d'aménagement de jeux d'eau et d'octroyer un mandat additionnel de 21 203,34 \$, plus les taxes applicables, à *Limoges et fis inc.*

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le Fonds de parcs et de terrains de jeux.

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-378**

##### **Appropriation – Bris majeur - Décanteur – Usine d'épuration des eaux**

ATTENDU le bris majeur survenu à un décanteur de l'usine d'épuration des eaux usées de Mont-Rolland ;

ATTENDU les rejets d'eaux usées dépassant les normes ;

ATTENDU les travaux effectués en urgence pour la réparation du décanteur ;

ATTENDU le bris de l'entrée d'eau à l'usine ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise l'appropriation d'un montant de 60 000 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté à l'égout pour tous les travaux d'urgence à l'usine d'épuration des eaux usées de Mont-Rolland et la réparation de l'entrée d'eau ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements des travaux conformément à cette résolution.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-379**

#### **Demande de dérogation mineure – 2988, rue des Vers-Luisants**

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTÉ** la demande de dérogation mineure suivante :

#### **Résolution du CCU – 2024-108**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2988, rue des Vers-Luisants**, afin de permettre qu'un garage détaché empiète de 0,03 mètre dans la marge avant alors que l'article 329 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* interdit la construction d'un garage en cour avant, afin de régulariser l'implantation du garage ;

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Peter Rado arpenteur-géomètre en date du 11 juin 2024, sous le numéro 18407 de ses minutes.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-380**

#### **Demande de dérogation mineure – 370, rue Martinet**

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTÉ** la demande de dérogation mineure suivante :

#### **Résolution du CCU – 2024-109**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **370, rue Martinet**, afin de permettre que la marge arrière du bâtiment principal soit de 6,06 mètres alors que la fiche type de milieu T4.2 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une marge minimale de 8 mètres, afin de régulariser l'implantation de la maison ;

Le tout tel que représenté au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre en date du 17 avril 2024, sous le numéro 8535 de ses minutes.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-381**

#### **Demande de dérogation mineure – 4635, rue Rolland**

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;



**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTÉ** la demande de dérogation mineure suivante :

**Résolution du CCU – 2024-110**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **4635, rue Rolland**, afin de permettre pour le lot 5 065 733 du cadastre du Québec, que :

- La superficie d'implantation au sol soit de 7 % alors l'article 485 du *Règlement de zonage 1314-2012-Z* la limite à 5 % ;
- La hauteur de chacune des portes de garage situées sur la façade principale soit de 3 mètres alors que l'article 486 du même règlement la limite à 2,5 mètres ;
- La largeur combinée des 2 portes de garage situées sur la façade principale soit de 6,09 mètres alors que l'article 147 du même règlement la limite à 5,5 mètres ;

afin d'y construire une résidence unifamiliale isolée.

Le tout tel que montré au certificat d'implantation préparé par Mathieu Vanasse arpenteur-géomètre en date du 22 mai 2024, sous le numéro 6300 de ses minutes et des plans de construction préparés par Pamela Guénette architecte en date de janvier 2023, dossier 01-2301.

**RÉSOLUTION NO. 2024-382**

**Demande de dérogation mineure – 284, rue Saint-Moritz**

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTÉ** la demande de dérogation mineure suivante :

**Résolution du CCU – 2024-111**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **284, rue Saint-Moritz**, afin de permettre que la piscine soit située en cour avant à 6,93 mètres de la ligne avant de lot alors que l'article 352 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit, afin de régulariser l'implantation de la piscine existante ;

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre, sous le numéro 8004 de ses minutes, daté du 19 septembre 2023.

**RÉSOLUTION NO. 2024-383**

**Autorisation de signature – Occupation du domaine public – muret - lot 2 229 741 (chemin du Chantecler)**

ATTENDU qu'une demande d'autorisation permanente d'occupation du domaine public a été formulée par monsieur Mario Lavallée ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte la demande et permette une occupation permanente du domaine public, à compter de la date de la signature de l'entente, afin de permettre de refaire le muret existant sur le lot 2 229 741 (chemin du Chantecler) appartenant à la Ville ;

QU'une entente quant à l'autorisation d'occupation du domaine public intervienne entre monsieur Mario Lavallée et la Ville ;

QUE la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques ou la greffière adjointe soient autorisées à signer cette entente pour la Ville ;

QUE l'entente prévoie que le règlement d'urbanisme s'applique ;

QUE cette autorisation soit inscrite au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement 1132-2010.

**RÉSOLUTION NO. 2024-384**

**Modification du projet majeur de lotissement – Forêt des 4 versants**

ATTENDU la résolution 2022-068 adoptée par le conseil municipal à la séance du 21 février 2022 visant l'approbation du projet majeur de lotissement Forêt des 4 versants 1 et 2 ;

ATTENDU la demande du promoteur pour modifier le projet majeur de lotissement Forêt des 4 versants, phases 1 et 2 tel que déjà approuvé ;

ATTENDU QUE le promoteur souhaite scinder le projet en deux parties et que pour procéder, il est requis de jumeler en un seul lot une parcelle correspondante à sept lots projetés ;

ATTENDU QUE cette transaction est requise pour la relance du projet domiciliaire ;

ATTENDU le peu d'impact négatif de la demande ;

ATTENDU QUE la modification proposée n'affecte en rien la contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts et n'affecte pas les ententes conclues avec Plein air Sainte-Adèle

ATTENDU la recommandation 2024-107 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 août 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'AUTORISER** la modification au plan projet de lotissement P10243, daté du 21 décembre 2021, présenté par Pier-Olivier Morin visant la subdivision des lots 3 888 550 et 3 888 631 afin que soient regroupés en un seul lot les terrains 54, 55, 63, 64, 65, 66 et 67.

**RÉSOLUTION NO. 2024-385**  
**AVIS DE MOTION**

Je, Arielle Beaudin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1351 décrétant l'identification de Wilfrid Grignon comme personnage historique ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

**RÉSOLUTION NO. 2024-386**  
**AVIS DE MOTION**

Je, Arielle Beaudin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1352 décrétant l'identification de Pauline Rochon comme personnage historique ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

**RÉSOLUTION NO. 2024-387**  
**AVIS DE MOTION**

Je, Arielle Beaudin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1353 décrétant l'identification d'Olivier Rolland comme personnage historique ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

**RÉSOLUTION NO. 2024-388**  
**AVIS DE MOTION**

Je, Arielle Beaudin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1354 concernant la citation de la maison Augustin-Norbert Morin à titre d'immeuble patrimonial ;

L'immeuble cité : **Maison Augustin-Norbert-Morin** (2605, rue de la Rivière) ;

Les motifs de la citation sont :

1. Valeur historique et identitaire

La maison témoigne de la présence d'Augustin-Norbert Morin, de son œuvre de colonisation dans les Laurentides et du rôle important qu'il a joué sur les plans économique et démographique dans la création et le développement du village de Sainte-Adèle. La demeure, construite en 1844, a accueilli plusieurs propriétaires qui ont à leur tour contribué à l'essor de Sainte-Adèle, dont le docteur Lachaine, les meuniers Marier et la famille d'Onésime Lamoureux, et est l'un des plus anciens bâtiments de Sainte-Adèle.

## 2. Valeur architecturale

La maison présente plusieurs caractéristiques de la maison traditionnelle québécoise d'inspiration néoclassique, apparue autour de 1840, notamment par sa structure de pièces sur pièces assemblées à tenons en coulisse, un mode de construction répandu dans la vallée du Saint-Laurent au 18<sup>e</sup> siècle et durant la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle.

Toute personne intéressée peut faire ses représentations auprès du comité du patrimoine lors de la séance publique qui se tiendra à la Place des citoyens le jeudi 19 septembre à 13 h ;

Le règlement prend effet à compter de la date de transmission de l'avis spécial délivré au propriétaire de l'immeuble ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-389** **AVIS DE MOTION**

Je, Richard Allard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2021-Z-16 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier le plan de zonage et ajouter des dispositions particulières à la nouvelle zone T3.2-023 ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-390** **AVIS DE MOTION**

Je, David Huggins-Daines, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2021-Z-17 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant des dispositions particulières relativement aux usages dans les zones T2.2-002 et T3.3-004 et modifiant le plan de zonage ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-391**

**Règlement SQ-2023-03 amendant le Règlement SQ-2023 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Règlement SQ-2023-03 amendant le *Règlement SQ-2023 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre*, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-392**

**Projet de règlement 1314-2021-Z-16 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier le plan de zonage et ajouter des dispositions particulières à la nouvelle zone T3.2-023 – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**



POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le projet de règlement 1314-2021-Z-16 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier le plan de zonage et ajouter des dispositions particulières à la nouvelle zone T3.2-023, soit adopté ;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 3 septembre 2024 à 18 h 30 dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

**RÉSOLUTION NO. 2024-393**

**Projet de règlement 1314-2021-Z-17 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant des dispositions particulières relativement aux usages dans les zones T2.2-002 et T3.3-004 et modifiant le plan de zonage – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le projet de règlement 1314-2021-Z-17 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant des dispositions particulières relativement aux usages dans les zones T2.2-002 et T3.3-004 et modifiant le plan de zonage soit adopté ;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 3 septembre 2024 à 18 h 30 dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports suivants :  
Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 126 278,63 \$ pour la période du 6 au 12 juillet 2024.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 532 305,56 \$ pour la période du 13 au 19 juillet 2024.
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 207 736,79 \$ pour la période du 20 au 26 juillet 2024.
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 515 415,01 \$ pour la période du 27 juillet au 2 août 2024.
- e) Incompressibles – Fonds d'administration – 358 115,17\$ pour la période du 3 au 9 août 2024.
- f) Liste des comptes à payer au montant de 2 160 134,85 \$ pour le mois de juin 2024.
- g) Engagements au montant de 5 389 242,69 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2024.

Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt numéro 1356.



Dépôt – Dépassement des coûts – Travaux de drainage, fossés, ponceaux, rechargement granulaire et pavage – Rue des Cimes

Dépôt du certificat corrigé de la greffière – Procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d’emprunt numéro 1349

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’un employé saisonnier – Préposé aux loisirs – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’un employé saisonnier – Préposé aux loisirs – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Dépôt - Dépassement de coûts - Réfection d’infrastructures rues Morin-Paysan

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Autorisation de vacances supplémentaires

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Autorisation de vacances supplémentaires

\*\*\*\*\*

### **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

Madame la conseillère Arielle Beaudin et messieurs les conseillers, Richard Allard, Alexandre Laganière, Jean-François Robillard, Gaëtan Gagné et David Huggins-Daines s’adressent au public.

\*\*\*\*\*

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2024-394**

#### **Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE la séance soit levée à 20 h 45.

\*\*\*\*\*

\_\_\_\_\_  
Mme Michèle Lalonde  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Mme Ariane Bélanger  
Greffière adjointe et archiviste